



# MARCHÉ DE NOËL DE BOISSY-SAINT-LÉGER

2024

## Dossier d'inscription

La commune de Boissy-Saint-Léger met en place un marché de Noël au cœur de son centre-ville devant une superbe grange rénovée en salle des fêtes qui se tiendra sur trois jours :

**Vendredi 6 décembre de 17h à 21h**

**Samedi 7 décembre de 10h à 20h**

**Dimanche 8 décembre de 10h à 19h**



Si vous souhaitez participer en tant qu'exposant(e), merci de compléter et signer le présent dossier d'inscription en complément de votre bulletin d'inscription. Il doit être transmis en Mairie de Boissy-Saint-Léger (à l'attention de la Direction de l'Action Culturelle) ou transmis par mail à l'adresse suivante : [culturel@ville-boissy.fr](mailto:culturel@ville-boissy.fr) avant le 11 novembre 2024.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

# REGLEMENT D'ADMISSION, DE FONCTIONNEMENT ET DE QUALITÉ



## 1. ORGANISATEUR

---

La ville de Boissy-Saint-Léger, représentée par son Maire, Régis CHARBONNIER s'engage :

- À installer des emplacements de qualité
- À décorer et illuminer le marché de Noël
- À assurer des animations pendant la manifestation (visite du père Noël, animateur micro, tombola, animations de Noël, ...)
- À assurer la publicité et la communication du Marché de Noël (Plan de communication avec : 8000 flyers, affichage dans la commune et dans les villes environnantes, diffusion réseaux sociaux, fléchage, mobilier urbains,...)
- À organiser la sécurité du site pendant la nuit

## 2. PARTICIPANT

---

Le participant devra :

- exercer une activité déclarée (micro-entreprise, entreprise...);
- être immatriculé, selon les cas, au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers;
- respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables, y compris sur les aspects sanitaires ;
- être présent les trois jours de la manifestation et respecter les horaires d'ouverture et de fermeture ;
- installer et décorer son emplacement de façon festive sur le thème de Noël ;
- s'engager, en signant le présent dossier d'inscription ;
- ne pas être une association, sauf association à caractère humanitaire, caritatif,...

## 3. SÉLECTION

---

Les places étant limitées, la Municipalité sélectionnera au besoin les exposants selon les critères suivants :

- diversité globale de l'offre sur le marché de Noël ;
- localisation de l'activité à proximité de Boissy-Saint-Léger ;
- nature et qualité des produits vendus (la fabrication artisanale sera privilégiée).

Suite au dépôt du dossier d'inscription, si sa candidature est retenue, l'exposant recevra une confirmation d'inscription.

## 4. HORAIRES ET DATES

---

*Heures d'ouverture au public :*

Vendredi 6 décembre de 17h à 21h

Samedi 7 décembre de 10h à 20h

Dimanche 8 décembre de 10h à 19h

Les exposants peuvent se présenter une heure avant l'ouverture au public.



## 5. OCCUPATION ET TARIF

---

Le marché aura lieu sur le parking de la Salle des Fêtes de la Ferme 6 Rue de Sucy.

Emplacement proposé au choix de l'exposant :

- 80€ le stand extérieur pour 3 jours, barnum de 3 x 3 m, pour les restaurateurs uniquement
- 115€ le stand intérieur pour 3 jours, emplacement de 2 x 3 m, pour tout autre type de ventes artisanales.

La somme due par l'exposant sera versée par chèque à l'ordre du Régisseur des recettes du service culturel.

## 6. SÉCURITÉ

---

Des agents de sécurité sur le site assureront la sécurité. Un équipage de Police Municipale sera présent lors des moments de forte affluence.

Gardiennage : un agent de sécurité sera présent sur le site afin d'assurer la surveillance en dehors des horaires d'ouverture et en nocturne.

Risque incendie : il vous est demandé de prévenir la Direction de l'action culturelle de tout stockage de produits inflammables ou dangereux.

## 7. MONTAGE ET DÉMONTAGE :

---

Le montage aura lieu le vendredi 6 décembre 2024 à partir de 10h.

Le démontage aura lieu le dimanche 8 décembre 2024 à l'issue du marché de Noël de Boissy-Saint-Léger ; vous devrez alors démonter vos décorations et remballer votre marchandise à partir de 19h.

Il vous sera demandé de retirer toute décoration installée par vos soins pour aménager votre chalet, ainsi que la restitution du matériel prêté avant l'ouverture du Marché de Noël.

## 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

---

La Ville de Boissy-Saint-Léger n'est pas tenue responsable des vols et/ou des dégradations de matériels et/ou des marchandises propriétés de l'exposant.

**L'exposant est tenu de s'assurer contre tous les risques pour tous les objets et toutes les installations provisoires mises à sa disposition par la Ville de Boissy-Saint-Léger. Le matériel étant sous son entière responsabilité, tout vol et/ou dégradation rendant le matériel impropre à sa destination sera à la charge de l'exposant.**

Il devra également s'assurer contre tous les risques de responsabilité liés à sa prestation.

## 9. ANNULATION

---

En cas de désistement ou de rétractation de l'exposant après le 11 novembre 2024 ou de la non-occupation d'un emplacement attribué pendant la manifestation, les sommes versées restent acquises à la Ville de Boissy-Saint-Léger. L'organisateur peut dès lors disposer librement de l'emplacement.

Si, à la suite d'intempéries, la manifestation est perturbée, les exposants ne peuvent prétendre ni à indemnité, ni à remboursement même partiel.

La ville se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Un remboursement sera effectué



## 10. DROIT À L'IMAGE

---

A des fins de communication à destination du grand public, l'exposant accepte une utilisation gratuite de son image, via des photographies, des films, des reportages télévisuels ou de presses écrites et des enregistrements de toute sorte, ... et renonce à réclamer tout droit pécuniaire direct ou indirect dans le cadre de cette communication.

## 11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

---

En retournant votre bulletin d'inscription, l'exposant accepte que ses informations fassent l'objet d'un traitement informatisé réservé à l'usage exclusif de la manifestation : Marché de Noël.

La Ville de Boissy-Saint-Léger s'engage conformément à la nouvelle réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de ses données et de ne pas utiliser ses données à d'autres fins que :

- L'enregistrement de votre inscription,
- La communication de votre présence sur la manifestation,
- Recevoir des informations sur les produits et/ou services des partenaires,
- La sollicitation pour participer à l'édition suivante.

La durée du traitement est de quatre ans. A l'issue de ces quatre années de traitement, le consentement devra être redemandé. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données, l'exposant veillera à contacter la municipalité par courrier à : Mairie de Boissy-Saint-Léger 7 Boulevard Léon Révillon 94470 BOISSY-SAINT-LEGER.

## 12. PIÈCES À FOURNIR

---

- La fiche d'inscription Exposant de deux pages, comprenant le descriptif précis des produits ou services proposés, dûment complétée, datée et signée.
- Les photographies couleur des produits ou services proposés : 1 à 4 photos par page A4, sur 3 pages maximum.
- Une copie d'artisan (registre des métiers D1), d'artiste libre, de producteur ou un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés «RCS» (datant de moins d'un mois).
- Une copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale, non sédentaire.
- Une attestation d'assurance civile et professionnelle spécifiant la garantie pour participer aux marchés et foires. De même, la garantie dommages doit couvrir le matériel mis à sa disposition.
- Une copie de votre pièce d'identité.

Lu et approuvé

Le Maire,

L'exposant·e  
(nom, prénom, entreprise)

Régis CHARBONNIER